

# SPANC de la Communauté de Communes des Monts de Gy



2 rue du Grand Mont  
70700 GY  
[ccmgv.eau.ass@orange.fr](mailto:ccmgv.eau.ass@orange.fr)  
03 84 32 76 68



## CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES

Avant toute construction neuve ou projet de réhabilitation, le propriétaire des bâtiments à l'obligation de se rapprocher du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour que ce dernier puisse entamer une procédure de contrôle des installations projetées.

Ce contrôle s'effectue en deux étapes : un contrôle de conception et d'implantation, et un contrôle de bonne exécution.

## PROCÉDURE À SUIVRE

